

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020



Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre comptable ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) et les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats suivants :

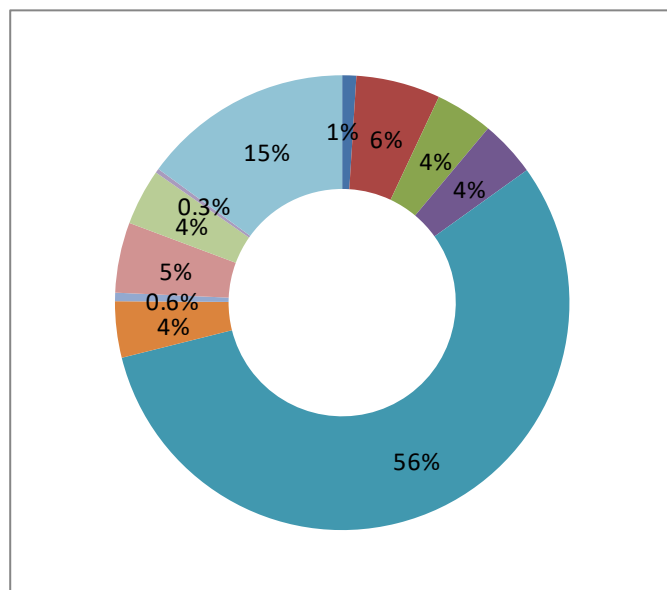
| Section        | Dépenses       | Recettes       |
|----------------|----------------|----------------|
| Fonctionnement | 1 664 299.30 € | 1 891 151.22 € |
| Investissement | 349 081.87 €   | 182 690.39 €   |

## ANALYSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

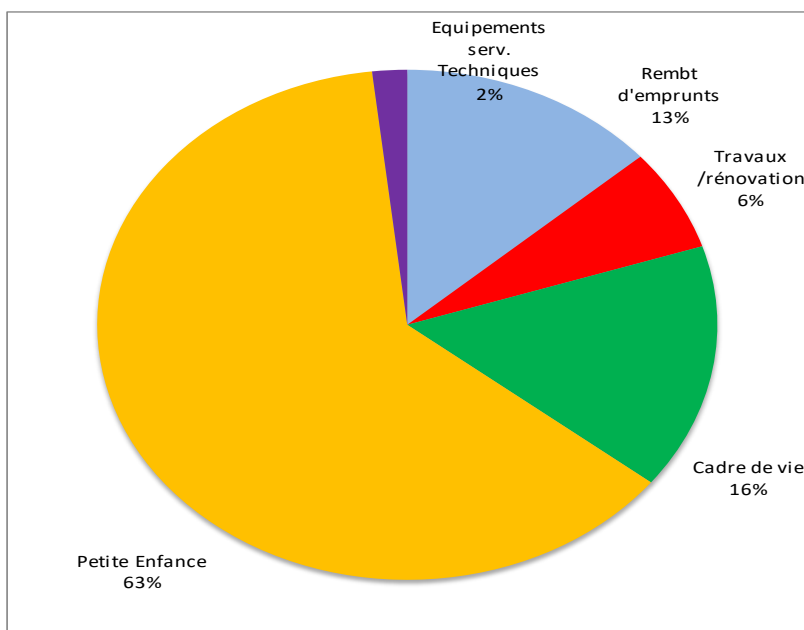
|                                                                           |              |        |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------|--------|
| Assurances, intérêts d'emprunts                                           | 18 738.23 €  | 1.13%  |
| Fluides (gaz, électricité, eau)                                           | 92 676.59 €  | 5.57%  |
| Subv. versées (associations & CCAS)                                       | 68 955.00 €  | 4.14 % |
| Ecoles (entretien, loisirs, TAP, transport, accueil collectif de mineurs) | 67 275.24 €  | 4.04%  |
| Charges de personnel                                                      | 935 021.72 € | 56.18% |
| Indemnités des élus                                                       | 72 295.17 €  | 4.34%  |
| Communication (FIF, publication, site internet)                           | 9 750.36 €   | 0.58%  |
| Fournitures (petit équip., maintenance)                                   | 79 154.23 €  | 4.76%  |
| Entretien (esp verts, bât, véhicules)                                     | 60 695.21 €  | 3.65%  |
| Fêtes et cérémonies                                                       | 4 983.47 €   | 0.3%   |
| Divers* (autres fournitures)                                              | 254 754.08 € | 15.31% |

**TOTAL DEPENSES = 1 664 299.30 €**

\* Autres fournitures : cotisations aux divers organismes, taxes foncières, ordures ménagères, honoraires, locations mobilières, organismes de formation, documentation générale...



## ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



|                                                                                                                                                                                                                      |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Remboursement d'emprunts</b>                                                                                                                                                                                      | <b>44 881.20 €</b>  |
| <b>Travaux /rénovation</b>                                                                                                                                                                                           | <b>21 443.30 €</b>  |
| <i>Cylindres électroniques bâtiments communaux (une partie), piétoirs, blocs d'évacuation incendie, mobilier mairie, climatiseur agence postale (dont subvention 2456.39 € et remboursement assurance 1396.40 €)</i> |                     |
| <b>Cadre de vie</b>                                                                                                                                                                                                  | <b>51 639.86 €</b>  |
| <i>Réfection du mur du presbytère, caniveaux et fossés par-cours de santé et Frocourt</i>                                                                                                                            |                     |
| <b>Petite Enfance</b>                                                                                                                                                                                                | <b>207 338.82 €</b> |
| <i>Maitrise d'œuvre et commencement des travaux crèche, système d'incendie école maternelle</i>                                                                                                                      |                     |
| <b>Équipements, Matériels des services techniques</b>                                                                                                                                                                | <b>6 013.24 €</b>   |
| <i>Tondeuse autoportée, kit nacelle, échafaudage, meuleuse</i>                                                                                                                                                       |                     |
| <b>TOTAL DEPENSES =</b>                                                                                                                                                                                              | <b>331 316.42 €</b> |

## LE BUDGET 2021 DE LA COMMUNE



Le budget d'une commune se décompose en deux sections : **une section de fonctionnement et une section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre (recettes = dépenses). C'est un acte prévisionnel. Il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante. Le budget global de notre commune s'équilibre à **4 798 924.93 €**. Il est élaboré avec le souci majeur de maîtriser les coûts de fonctionnement.

### La section de fonctionnement

Elle affiche une évaluation des recettes et des dépenses qui permettront à la commune d'assurer son rôle de service public tout au long de l'année.

Les recettes de fonctionnement se composent essentiellement des impôts locaux, des dotations de la Métropole du Grand Nancy et de l'État.

Pour rappel, l'État baisse ses dotations depuis 2014. Ainsi, entre 2014 et 2021, notre commune a perdu 191 991€.

### La section d'investissement

Elle présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

Pour 2021, les investissements envisagés sont : poursuite des travaux de la crèche, remplacement du véhicule de police municipale, acquisition d'un petit véhicule de déneigement pour un accès facilité, suite du programme de vidéosurveillance, aménagement paysager du cimetière (tranche 3), acquisition de matériels informatiques pour les écoles dans le cadre du label école numérique, étude thermique du groupe scolaire, pose de stores à la maternelle, installation de leds et réfection de la plateforme au complexe sportif.

### Subventions aux associations

| Dénominations                                                | Montant |
|--------------------------------------------------------------|---------|
| FLEVILLE LOISIRS                                             | 2 285 € |
| Subv. Exceptionnelle COVID                                   | 4 500 € |
| USEP                                                         | 190€    |
| HANDBALL CLUB                                                | 1 055 € |
| ASSOCIATION FAMILIALE                                        | 510 €   |
| CLUB DES AINES                                               | 1 830 € |
| TENNIS CLUB                                                  | 1 280 € |
| ANCIENS COMBATTANTS FLEVILLE                                 | 195 €   |
| FEDERATION DES COMBATTANTS REPUBLICAINS de Meurthe & Moselle | 160 €   |
| COMITE DE JUMELAGE                                           | 1 090 € |
| COMITE DES FETES                                             | 2 830 € |
| COLLEGE J. MONOD - LUDRES                                    | 520 €   |
| DON DU SANG                                                  | 350 €   |
| GROUPEMENT D'ACTIONS SOCIALES                                | 8 500 € |
| DYNAPOLE                                                     | 8 379 € |
| F.L.E.U.R.                                                   | 175 €   |
| ART ET NUANCES                                               | 545 €   |
| NANCY PORTE SUD                                              | 2 000 € |
| AMIS DU CHATEAU                                              | 210 €   |
| STADE FLEVILLOIS                                             | 1 090 € |
| Subv. Exceptionnelle COVID                                   | 2 000 € |
| ACCA                                                         | 100 €   |

### IMPORTANT !

**Chacune des deux sections doit être présentée en équilibre (recettes = dépenses).**

Le montant des subventions a été maintenu pour cette année. Il sera révisé selon une grille de critères définie à partir de 2022. Une subvention exceptionnelle a été accordée à deux associations en difficulté en raison du COVID.

## LES IMPÔTS A FLEVILLE

Les taux des impôts locaux sont votés par le Conseil Municipal.

Depuis 2017, les charges de fonctionnement étant maîtrisées et l'endettement faible, les élus ont opté pour le maintien des taux votés l'année précédente. **Pour la cinquième année**, les taux sont donc inchangés. Toutefois, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est augmentée par l'État de 0.2% . De fait, seule cette disposition augmentera la dépense fiscale communale des flévillois.

► **taxe d'habitation** : 6.18 % (6.18 % depuis 2017) Celle-ci reste inchangée. Cette année, la commune n'a pas à voter le taux de cette taxe figé jusqu'en 2022. Cette taxe est transférée à l'Etat jusqu'à l'achèvement de sa suppression en 2023.

► **taxe foncière sur les propriétés bâties** : 10.47 % (10.47 % depuis 2017) + 17.24% (taux départemental) soit un taux global de 27.71%. La commune récupère la part départementale de cette taxe en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

► **taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 15.74 % (15.74 % depuis 2017)

L'endettement 2021 par habitant à 175.47 € reste limité par rapport à la moyenne nationale des communes de moins de 3500 habitants, qui est de 703 €.Cependant, un emprunt est envisageable en cours d'année pour mener à bien les projets d'investissements détaillés ci-dessus.



**L'engagement de vos élus pour le maintien d'une fiscalité modérée est une priorité.**